



---

## **Principes directeurs pour l'allocation stratégique des ressources**

### **Note du Secrétariat**

1. Un travail intense a été accompli ces derniers mois pour donner suite à la décision WHA57(10) concernant l'allocation stratégique des ressources dans l'Organisation. L'OMS a mis un site Internet à la disposition de tous les Etats Membres en octobre 2004 pour qu'ils fassent des observations sur le projet de principes directeurs. Le Secrétariat est en train de concevoir une approche pratique pour l'application des principes.
2. La question est complexe et d'une importance cruciale pour l'Organisation. Elle doit aussi être envisagée dans le cadre général de gestion, qui fait actuellement l'objet d'un réexamen. Un nouveau cadre de gestion axée sur les résultats a été proposé en vue d'adopter des méthodes plus stratégiques de planification au Secrétariat et de simplifier les grands processus. Ces changements devraient avoir une incidence sur le processus d'allocation stratégique des ressources.
3. Compte tenu de ce qui précède, un document d'information rendant compte des observations des Etats Membres sur le projet de principes directeurs et de l'état d'avancement des travaux menés au sein du Secrétariat par un groupe de travail intéressant l'ensemble de l'Organisation sera présenté au Conseil.
4. Les orientations supplémentaires que lui donnera le Conseil permettront au Secrétariat de continuer à élaborer, en consultation avec les Etats Membres, des principes directeurs valables et des méthodes appropriées d'allocation stratégique des ressources.